

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 923

présenté par
Mme Bareigts

ARTICLE 38 BIS BA

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« spécifiée »

le mot :

« fixée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.